

## Compte-rendu du Conseil Municipal du Jeudi 21 septembre 2023 à 17h

Présents : Philippe Flayol, Marie-Anne Védrines, Nathalie Causse, Sylvette Foubert, Maxime Flayol, Christine Reboul, Thierry Vuillemont, Marc Yaguiyan

Excusés : Marianne Jay - Procuration à Philippe Flayol  
Michel Thibon - Procuration à Thierry Vuillemont

Secrétaire de séance : Marc Yaguiyan

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

- Nomination d'un secrétaire de séance
- Approbation du compte-rendu de la séance du 24 juillet 2023

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le maire propose que soit soumis au vote le point supplémentaire suivant :

- Convention avec la Médiathèque Départementale et le Conseil Départemental relative à la formation des bibliothécaires professionnels ou bénévoles

- **Délibérations Commune** :

1 Décision modificative paiement « travaux de voirie communale 2021 »

Le montant prévu au budget est de 13 227.67 € alors que la facture est de 15 609.36 € ; la différence, soit 2 381.69 €, doit être prise sur l'article 2151-122 « voirie communale 2022 ».

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2 Création de 2 emplois "adjoints techniques" assurant les fonctions d'agent d'entretien de la mairie pour 1 heure hebdomadaire (1/35<sup>ème</sup>)

Lors de la création des contrats d'adjoints techniques, une erreur a été faite sur le nombre d'heures hebdomadaires (4 heures hebdo.) alors qu'en réalité la durée hebdo. est d'1 heure (=> 2 heures tous les 15 jours chacune).

Il nous faut donc créer 2 postes d'adjoint technique assurant les fonctions d'agent d'entretien de la mairie pour 1 heure hebdomadaire (1/35<sup>ème</sup>).

L'étape suivante sera la suppression des deux postes à 4 heures hebdomadaires.

Concernant la création susmentionnée :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

3 Adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

Né de la loi sur l'Architecture (3 janvier 1977), le C.A.U.E (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public ayant pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. Tout(e) administré(e) peut le consulter gratuitement, si la commune y adhère.

Le CAUE de la Lozère (Mende) dispose de son propre site : [www.caue-lozere.fr](http://www.caue-lozere.fr) où il est notamment possible de prendre un rendez-vous délocalisé (à Florac par exemple) avec un architecte ou un paysagiste conseil : informations, orientations, conseils individualisés et aide à la constitution de dossiers... sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre.

L'adhésion annuelle pour 2023 est de 90 € :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

#### 4 Choix du nom de la bibliothèque

Pour affirmer l'identité de notre future bibliothèque, qui se veut tout à la fois un lieu d'accueil, d'échanges, de rencontres et de découvertes autour du livre, l'équipe actuelle de la bibliothèque a proposé de lui donner un nom.

Parmi les 50 suggestions (lecteurs, repas des aînés, école ...) de l'opération "*Dis bibliothèque, quel est ton nom ?*", 3 noms se sont détachés et le conseil municipal a retenu : **La biblio du clocher.**

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSTENTION : 3

- **Délibération Budget Eau :**

#### 5 RPQS eau et assainissement 2022 (Rapport sur le Prix et la Qualité du service d'eau potable et de l'assainissement)

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable (RPQS). Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement :

<https://www.services.eaufrance.fr/donnees/commune/48097>.

##### 5.1 *Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable*

Exercice 2022 (extrait) :

P5	248 abonnés (+6)
P8	Perte 5491 m <sup>3</sup>
P9	18 183 m <sup>3</sup> vendus
P10	19,6 km réseau
P15	31 analyses microbiologiques / physico-chimiques : 0 non-conformité
P17	Rendement 74,8 %
P22	Impayés : 1017 €

Après présentation de ces éléments, le conseil municipal doit décider d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

##### 5.2 *Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif*

Exercice 2022 (extrait) :

P5	85 abonnés
P21	Endettement 30 543 €
P22	Impayés : 0 €

Après présentation de ces éléments, le conseil municipal doit décider d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

*Point ajouté à l'ordre du jour :*

6 Convention avec la Médiathèque Départementale et le Conseil Départemental relative à la formation des bibliothécaires professionnels ou bénévoles

Dans le cadre du classement des bibliothèques municipales, un certain nombre de critères est à satisfaire en fonction du niveau souhaité ou possible (*réf. ministère de la culture 2020-2021-2022 = Moissac-BM3*) : la formation initiale obligatoire de l'équipe d'une bibliothèque à la gestion (d'une petite bibliothèque) en est un.

3 bénévoles vont donc participer à cette formation gratuite de 35 heures à la Médiathèque Départementale (Mende), formation organisée et financée par le département de la Lozère.

Cette convention est conclue pour l'entièreté de la durée de la formation qui se déroulera du 26/09 au 24/10/2023 inclus.

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

• **Actions et projets :**

- **Bibliothèque** : Fonctionnement et gestion de la bibliothèque, premiers achats pour mise en service
  - ✓ En fonction de l'avancée des travaux du bâtiment, l'équipe de la bibliothèque débutera janvier 2024 - avec l'aide de la Médiathèque Départementale (réseau MDL : implémentation du logiciel de gestion Orphée) et celui de la coordinatrice des bibliothèques de la communauté de communes CCCML (réseau MI1) - le référencement de tous les ouvrages (plus de 1500) de l'actuel fonds de la bibliothèque. Il convient donc d'acquérir d'ici là l'ensemble de l'équipement informatique dédié ainsi que les bacs de rangement nécessaires au fonctionnement futur de cette dernière.  
Les devis afférents mis à jour seront présentés au prochain conseil municipal.  
*A noter qu'une visite de la MDL préparatoire au lancement de la gestion via Orphée est programmée ce 30 octobre.*
  - ✓ Le conseil municipal souhaite qu'une association (à créer) gère la bibliothèque et les activités de lecture associées (expositions, contes...). La future bibliothèque restera communale mais avec une gestion déléguée.
- **Demandes d'installation de miroirs de visibilité** : Le Liquis, La Pélucarié (sortie Croance)
  - ✓ Outre ces demandes qu'il convient d'étudier au cas par cas, la pose de miroirs de visibilité est évoquée à d'autres endroits, à la sortie de Fobies, au niveau du croisement entre la D140 et la corniche des Cévennes.  
*A noter que la réglementation dispose qu'aucun miroir de surveillance routière ne peut être installé en dehors d'une agglomération.*
- **Demande d'amélioration de la sécurité sur la route départementale 9, agglomération de Saint Roman de Tousque**
  - ✓ Afin de réduire/contenir la vitesse de certains véhicules sur la corniche entre l'ancienne coutellerie, le long de la cour de l'école et le croisement avec la D140 à la sortie du village, le PLUi en vigueur permettrait-il d'intégrer ce tronçon dans

l'agglomération et ainsi d'autoriser une limitation à 50 km/h ? *A étudier ?*

- ✓ Observation de plusieurs habitants de Saint Roman : certaines voitures ne respectent pas les 30 km/h sur la route qui traverse le village entre le chemin des aires, la place du Temple et la sortie du village vers Saumane (dans les 2 sens) => Pose d'un panneau 30 km/h à l'entrée ouest du village, (faire) repeindre la bande blanche du stop devant l'aire de jeux, pose ou non d'un dispositif de ralentissement sur la départementale au niveau de la place du Temple...

o **Réflexion sur le tarif de l'eau**

- ✓ Sur l'année écoulée, le coût de l'électricité au m<sup>3</sup> a légèrement diminué, il est aujourd'hui en moyenne de 0,64 € / m<sup>3</sup>.
- ✓ Lancement d'une réflexion sur l'évolution probable des barèmes tarifaires AEP.

o **Autres actions en cours**

- ✓ Renouvellement de la commission de contrôle des listes électorales
- ✓ Etude chemin du Serre
- ✓ Commission d'appel d'offres piste DFCl
- ✓ Peu de candidats RASSED\* dans la circonscription de Florac  
\* Réseau d'Aide Spécialisée aux Elèves en Difficulté
- ✓ 1<sup>ère</sup> réunion de chantier le 25/09 pour la maison de santé de Sainte Croix VF
- ✓ Adressage : début de conception de la base adresse locale en concertation avec les communes voisines [le long de la D9 (corniche des Cévennes) et la D983 (Vallée Française)]. Une consultation de la population sera ensuite mise en place.
- ✓ Loi d'accélération des Energies Renouvelables (EnR) : définition locale de zones d'accélération des EnR et des zones d'exclusion
- ✓ PSC1, premiers secours : une prochaine session sera à prévoir au 1<sup>er</sup> semestre 2024.

La séance est levée à 19h30.

---

*Élections sénatoriales du 24 septembre 2023 en Lozère*